



Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage

Depuis 2004, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) œuvre inlassablement pour améliorer les conditions de stationnement des Gens du voyage.

Alors que l'année 2007 avait été marquée par la mise en service de huit terrains représentant 178 places de stationnement, seul le terrain de Thorigné-sur-Dué à fait l'objet de travaux en 2008. Il ne faudrait toutefois pas en déduire que l'actualité du SMGV fut calme en 2008.

En effet, le SMGV a du faire face à de multiples crises liées au non-respect du règlement intérieur par quelques familles de voyageurs dont le comportement a été à tout point de vue scandaleux : menaces à l'encontre des agents du SMGV et dégradations des terrains. Faire face à de telles situations nécessite fermeté, courage et sang-froid ce dont on su faire preuve les agents du SMGV et je les en remercie. Aujourd'hui, les plaintes suivies de condamnations ont globalement permis de ramener l'ordre et le calme sur nos terrains mais une vigilance de tout instant doit s'exercer afin de prévenir les situations qui pourraient facilement dégénérer.

Ces événements ne doivent toutefois pas masquer que la grande majorité des familles stationnant sur nos terrains se comportent correctement tant du point de vue du paiement des prestations que du respect de nos agents et installations.

Je souhaite que l'année 2009 soit la dernière étape dans la mise en place de notre syndicat avec la mise en service des derniers terrains (Bouloire, Écommoy et Voivres-lès-le-Mans), l'aménagement de l'aire de grands passages du Mans et la construction du local technique.

Il nous faudra par ailleurs poursuivre nos efforts pour gérer au mieux nos 218 places de stationnement dans le respect du règlement intérieur et ainsi assurer des conditions de stationnement dignes pour nos usagers.

Nous devons, enfin, mettre en œuvre la procédure de lutte contre le stationnement anarchique et lancer les travaux de la commission chargée de réfléchir à la sédentarisation des Gens du voyage dans le cadre du prochain Schéma départemental.



Christophe COUNIL
Président du SMGV
Conseiller général de la Sarthe

CONTACTS

✉ **S.M.G.V.**
24 rue François Monnier - 72100 LE MANS

📞 02.43.84.13.60

☎ 02.43.86.64.91

📧 smgv-lemans@wanadoo.fr



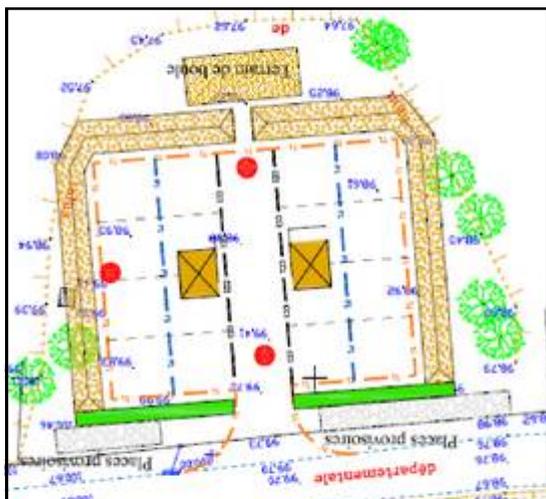
SITE INTERNET

Pour suivre en direct
l'actualité du SMGV

www.smgv-lemans.com

Aire de stationnement de Thorigné-sur-Dué (12 places)

Les travaux de ce terrain situé sur la route de Connerré, le long du Dué et comprenant 6 emplacements de 2 places ont débuté en juin 2008. Des problèmes techniques liés à l'installation de la télégestion n'a pas permis d'ouvrir cette aire d'accueil fin 2008 comme prévu au planning des travaux. Son ouverture a donc été repoussée au printemps 2009. Les travaux s'élèvent à 312 000 € HT (soit 26 000 € par place) financés par l'État (41 %), le Conseil général de la Sarthe (41 %), la CAF (5 %) et le SMGV (13 %).



Aire de stationnement de Bouloire (8 places)

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, un avis défavorable avait été émis, motivé par les distances de visibilité insuffisante pour l'accès à l'aire d'accueil. La solution envisagée par la maîtrise d'œuvre a été d'araser la partie intérieure du virage. Pour ce faire, il a été indispensable pour le SMGV d'acquérir deux parcelles de terrain correspondant à une superficie de 1305 m².

Les travaux d'aménagement de cette aire ont débuté au printemps 2009 pour une livraison au mois de juin de la même année. Le terrain comportera huit places réparties en 4 emplacements.

Aire de stationnement de Voivres-les-le Mans (10 places)

Le permis de construire de l'aire d'accueil de Voivres-les-le Mans (10 places de stationnement) a été délivré en avril 2008. Il fait toutefois l'objet d'un recours déposé devant le Tribunal administratif par une association communale. Les travaux ne peuvent donc pas commencer tant que le recours n'a pas été jugé. Toutefois, la question de l'utilité de ce terrain est posée eu égard au taux d'occupation du terrain de Rozé-sur-Sarthe distant de seulement 3 kilomètres.

Aire de stationnement d'Écommoy (10 places)

La communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois a acquis le terrain d'assiette et doit prochainement y aménager un chemin d'accès et réaliser les différents travaux de raccordement aux réseaux. La demande de permis de construire a été déposée en janvier 2009.

Aire de grands passages du Mans

La signature de la convention entre l'A.C.O., le syndicat mixte des 24H et le SMGV pour l'utilisation par le S.M.G.V. du terrain dit « aire Porsche » devrait intervenir avant l'été 2009. Le terrain a cependant été mis à disposition pour le SMGV, mais n'étant pas équipé d'un réseau d'électrification, deux groupes seulement ont séjourné au cours de l'année. Les travaux d'électrification interviendront également dans les prochains mois permettant de clore ce vieux dossier.

La construction d'un local technique

Dans un souci d'économie et de rationalisation, le Comité syndical a décidé la construction d'un local technique en extension du bâtiment administratif existant dans le but d'abriter les véhicules et différents équipements, des vestiaires et des sanitaires.

Ce nouveau volume entièrement réalisé en béton brut lasuré sera seulement percé d'une porte en acier lisse pour permettre l'accès du personnel et des véhicules.

Le montant des travaux est estimé à 280 000 € pour lequel le SMGV bénéficiera d'un fonds de concours de la Ville du Mans de 109 000 € lié à la vente du surplus du terrain du Mans dont la superficie a été réduite lors des travaux de réaménagement.



VIE ET GESTION DES TERRAINS

UNE PREMIERE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT POUR HUIT TERRAINS



En 2008, les terrains du Mans, Mulsanne, Yvré l'Evêque, Roëzé-sur-Sarthe, Changé, Champagné, Neuville-sur-Sarthe et Saint-Jean-d'Assé ont fonctionné en année pleine offrant 178 places de stationnement.

Toutes les aires d'accueil sont construites et gérées sur le même schéma technique

Ces places sont donc regroupées par emplacement de deux. Les emplacements sont désormais numérotés. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire familial qui comporte une douche, un W.C. et un évier abrité sous un auvent. La superficie représente pour chaque emplacement 2 places de 75 m².

A l'entrée des terrains comprenant au moins 26 places se trouve un bureau d'accueil. Ce bureau dans lequel est basé un agent permanent travaillant sur le terrain, est constitué d'un guichet pour recevoir le public et d'un local technique où sont installés tous les compteurs d'eau et d'électricité.

Les tarifs applicables pour 2008 ont été les suivants : 1.50 € par nuit, 0.15 € le kWh d'électricité, et 1.98 € le m³ d'eau. La consommation de ces fluides est comptabilisée individuellement. A leur entrée, les voyageurs doivent verser une caution de 80.00 €.

Au total 44 666,60 € ont été encaissés en 2008 au titre des recettes voyageurs.

Aires de stationnement	Dates d'ouverture	Nombre de places	Taux d'occupation des places	Nombre de ménages accueillis	Recettes encaissées
Mulsanne	23 mai 2007	15 x 2 places	27.0 %	38	4 586,20 €
Roëzé-sur-Sarthe	04 juillet 2007	13 x 2 places	9.0 %	24	570,12 €
Saint-Jean-d'Assé	13 août 2007	5 x 2 places	25,1 %	32	1 836,61 €
Neuville-sur-Sarthe	04 sept. 2007	5 x 2 places	24.2 %	17	1 138,52 €
Yvré-l'Evêque	01 oct. 2007	15 x 2 places	45.7 %	71	9 472,79 €
Le Mans	24 oct. 2007	25 x 2 places	68.6 %	193	18 451,93 €
Changé	04 déc. 2007	5 x 2 places	86,6 %	17	6 560,21 €
Champagné	17 déc. 2007	6 x 2 places	26.5 %	34	2 050,22 €
		89 x 2 places	42.2 %	426	44 666,60 €

Ce bilan nécessite quelques commentaires :

Les aires d'accueil du Mans et de Changé ont été régulièrement occupées durant toute l'année 2008. La moyenne de la durée des séjours pour un grand nombre de familles se situe entre 6 et 9 mois, cette période correspondant bien souvent à la scolarisation des enfants.

Hormis le terrain de Saint-Jean d'Assé fréquenté de façon épisodique, des difficultés ont été rencontrées pour la gestion matérielle et humaine de tous les autres : propreté, multiples dégradations, vols de fluides, problèmes relationnels avec le personnel, difficultés de paiement, conflit entre familles de voyageurs ... Dans ce registre, l'aire de Roëzé-sur-Sarthe est celle qui présente le plus grand nombre de ces incidents. Les résultats en terme de fréquentation parlent d'eux-mêmes.

Il est également régulièrement constaté que lorsque les terrains sont inoccupés, ces derniers sont alors plus fréquemment vandalisés.

Quelles réponses ont-été apportées au cours de l'année ?

- Rigueur et fermeté vis-à-vis de l'ensemble des voyageurs présents sur les aires d'accueil ;
- Dépôts de plaintes, de façon nominative lorsque que cela s'avère possible ;
- Appel des forces de l'ordre pour demander leur soutien ;
- Réalisation de travaux de réparation en interne avec comme objectif de réduire au maximum le caractère vulnérable des bâtiments ;
- Développement du partenariat avec les services sociaux et les élus locaux.

État du personnel territorial pour l'année 2008

- ▶ *Directeur* : M. Étienne PLESSIS
- ▶ *Assistante de direction* : Mme Cécile HEMERY
- ▶ *Gestionnaires successifs* :
 - Mme Lydie FREMANTEAU (en disponibilité depuis le 1^{er} septembre) ;
 - M. Gonzague DUSSART (fin de détachement le 31 janvier 2009) ;
 - M. Albert LE ROUX (détachement France Télécom au 15 décembre).
- ▶ *Responsable des travaux* : M. Patrick DREUX
- ▶ *Equipe d'intervention mobile* : M. Joël CHAUVIN, M. Sébastien HERSENT (stagiaire au 1/07) et M. Jean-Claude LELOUP (stagiaire au 1/09).
- ▶ *Agents d'accueil et d'entretien* : M. Luc MARCHAND, M. Gérard JEAN (titulaire au 1/01), M. Stéphane GASNOT (titulaire au 1/07), M. Pierre ZENNER-DUFOUR (démission le 6/03) et M. Dominique FOUQUE (stagiaire au 1/07).

Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes (670 268,03 €) :

- Aide d'état à la gestion : 325 562,10 € (48,6%)
- Participation des membres (1€/ hab.) : 280 874 € (41,9%)
- Produit de service usagers : 47 349,34 € (7,1%)

Dépenses (632 562,66 €) :

- Charges de personnels (11 postes) : 375 299,42 € (59,3%)
- Charges à caractère général : 140 640,50 € (22,2%)
- Intérêts bancaires : 90 263,49 € (14,27%)
- Dotations aux amortissements : 18 453,01 € (2,9%)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (4 283 549,18 €) :

- Opération afférente à la ligne de trésorerie : 4 200 000 €
- Véhicules et matériels divers : 34 802,16 €
- Immobilisations : 15 641,03 €
- Emprunts : 28 131,43 €

Recettes (4 060 370,38 €) :

- Opération afférente à la ligne de trésorerie : 2 150 000 €
- Subventions Etat, Conseil Général et CAF : 1 888 301,51 €
- F.C.T.V.A. : 3 375,86 €
- Dotation aux amortissements : 18 453,01 €

Travail en réseau

Le S.M.G.V. travaille régulièrement avec le Centre social départemental Voyageurs 72, le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, l'Inspection Académique, la Direction Départementale de l'Équipement notamment sur les questions de la scolarisation, de l'habitat adapté, de l'hygiène...

Il travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie.

Il a fréquemment des contacts avec d'autres collectivités ayant la charge de l'aménagement ou de la gestion d'aires d'accueil, pour des échanges d'avis ou d'expériences.

Installation du nouveau Comité syndical

L'année 2008 étant une année électorale, le nouveau Comité syndical du S.M.G.V. s'est réuni pour la première fois le 16 mai 2008. Lors de cette séance, les 34 élus présents représentant les 11 collectivités du S.M.G.V. ont élu le président, les 3 vice-présidents, les membres du bureau et ceux de la commission d'appel d'offres.

Le bureau du SMGV

Président : M. Christophe COUNIL

Vice-présidents :

- M. Karim MAHAOUI
- M. Claude ALLETON
- M. Michel FRESLON

Membres du bureau syndical :

- Mme Véronique CANTIN
- M. Jean-Claude FERRÉ
- M. Jean-Noël FOSSE
- M. Philippe GIRARDOT
- M. Jean-Claude GODEFROY
- M. Sébastien GOUHIER
- M. Pierre LANOS
- M. René LOGEREAU

Membres associés :

- M. Dominique BARRET
- M. Michel BONHOMMET
- M. Juan SALIDO
- Mme Annick VIGNEZ.

Par ailleurs, Mme Elise POIRRÉE est désignée pour représenter le S.M.G.V. au Conseil d'Administration de Voyageurs 72 et M. Christian MERCIER, président de cette même association, siègera au Comité syndical du S.M.G.V. en qualité de membre associé sans voix délibérative.

Assemblées

Le comité syndical s'est réuni à quatre reprises le 8 février (CA et bilan d'activité), le 16 mai (mise en place du nouveau comité), le 20 novembre (BS et DOB) et le 11 décembre (BP). Le bureau syndical s'est réuni à deux reprises (19 juin et 10 novembre). Par ailleurs, régulièrement se tient un temps de travail entre le personnel du S.M.G.V. et le Président.